



ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles a.s.b.l.

# **La fragilité des familles liée aux contextes socio-économiques**

**Roseline Bernard  
Régis De Muylder**

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.

Cette loi précise entre autres que l'auteur *"dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci"* et qu'il a *"le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation."*

Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations *"effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...). Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."*

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

**Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte.**

**Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.**

**Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.**

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection **Connaissance et engagement** publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.



## **Introduction**

« *Tout être humain a le droit de fonder une famille (...) La famille étant l'élément naturel, fondamental de la société, elle a droit de bénéficier de la protection de la société et de l'Etat.* » Ces termes sont extraits de l'article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Vivre en famille est un droit fondamental ; on pourrait même dire un droit naturel. Mais que devient ce droit pour des familles qui vivent dans la grande pauvreté ?

## 1. La pauvreté, une réalité multidimensionnelle

Cette assertion est communément admise. Mais dans la pratique on constate que, très souvent, quand on parle de pauvreté, on ne retient que le fait de vivre avec des faibles ressources. Que ce soit dans notre pays et en Europe ou dans les pays en développement, on retient surtout des critères financiers. Au niveau européen, on a fixé un seuil correspondant à 60% du revenu médian. Quand on regarde la liste des indicateurs de Laeken (retenue au sommet européen de décembre 2001), on constate que la majorité des indicateurs primaires sont basés sur le revenu.<sup>1</sup> Dans les pays en développement, on évoque le nombre de personnes vivant avec moins d'un (ou deux) dollar(s) par jour. Tout se passe comme si on admettait en principe le caractère multidimensionnel de la pauvreté, mais qu'on n'arrivait pas à appréhender cette réalité autrement que par le biais monétaire. Un jour, un journaliste nous a posé cette question : « *Mais alors, c'est quoi vivre dans la pauvreté aujourd'hui ?* » Nous devons mettre l'accent sur le fait que vivre dans la pauvreté – et en particulier dans la grande pauvreté – c'est se trouver dans une situation où on a difficilement accès aux droits fondamentaux et où on n'a plus les moyens d'exercer ses responsabilités de citoyen. C'est ce lien avec les droits fondamentaux qui paraît être caractéristique de la grande pauvreté. Cela concerne tous les droits : le droit au logement, le droit à la santé, l'enseignement, les loisirs, le droit de vivre en famille. Et on s'aperçoit que tous ces droits sont liés entre eux et que, lorsqu'un droit essentiel est menacé en raison de la

---

<sup>1</sup> Cette liste se trouve en annexe du rapport « Une autre approche des indicateurs de pauvreté » - Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale – mars 2004.

situation de pauvreté de la famille, très vite cela a des répercussions sur les autres droits. Les droits sont indivisibles et interdépendants.

Dans le rapport sur les indicateurs (mentionné plus haut), les personnes en situation de pauvreté qui y participaient ont mis l'accent sur ce fait : les droits sont reconnus à tout le monde, mais dans les faits, nous n'y avons pas accès. Et ils ajoutaient : *« Nous sommes sans cesse dans une situation où nous devons choisir entre des droits fondamentaux. Nous devons choisir entre payer les médicaments pour un enfant ou la facture de gaz ; entre tel frais scolaire imprévu ou le remboursement d'une dette alors qu'il y a la menace d'un huissier. »*

## 2. Le droit de vivre en famille

Les familles très pauvres vivent une sorte de paradoxe. D'un côté, la vie de famille est essentielle pour eux. Comme la plupart des parents de quelque milieu que ce soit, les personnes vivant dans la grande pauvreté ont un projet familial qu'ils souhaitent pouvoir mettre en œuvre. De plus, pour les personnes qui connaissent la grande pauvreté et l'exclusion qui en découle, la famille est le dernier lieu où elles peuvent être entendues et trouver un refuge ou du soutien. Les parents ont toujours l'espoir que, pour leurs enfants, la situation s'améliorera et qu'ils connaîtront une vie meilleure. C'est pourquoi, envers et contre tout, ils se battent pour leurs enfants. C'est un fait que nous constatons sans cesse : la famille est la première et la dernière raison pour laquelle les personnes très pauvres se battent. La première, parce qu'elle est considérée comme la plus importante, celle qui vient en tête des priorités. La dernière, parce que, lorsque tout va mal et que la vie qu'une personne mène entraîne découragement et désespoir, la dernière motivation qui reste présente, quand les autres ont disparu, c'est la famille.

D'un autre côté – et c'est pour cela que nous avons parlé de paradoxe – la pauvreté a pour effet de rendre la vie de famille difficile. Les conditions de vie très dures qui sont caractéristiques de la grande pauvreté sont un facteur d'éclatement et de destruction du noyau familial. La grande pauvreté tend à séparer les parents de leurs enfants<sup>2</sup> ; ce qui est

---

<sup>2</sup> voir "How Poverty Separates Parents and Children – A challenge to human rights" A study by ATD Fourth World with forewords by the U.N. and UNICEF – 2004.

toujours ressenti comme une profonde blessure par les membres de la famille.

### **3. Vivre sous le regard des autres**

Un premier constat est lié aux conditions de vie. Les familles très pauvres vivent souvent dans des logements exigus, insalubres, mal insonorisés ; dans des quartiers difficiles où il y a une forte densité de population. Cela conduit les enfants, mais également les adultes et les jeunes à être souvent dehors. « Les enfants jouent sur le trottoir puisqu'il n'y a pas d'autre endroit où ils peuvent le faire. » Tout cela fait que l'espace vraiment privé et familial est très réduit et que ce qui peut se vivre dans l'intimité familiale, quand on dispose d'un environnement favorable, se passe au grand jour, quand on vit dans des conditions difficiles.

Un autre constat – plus important encore – est lié aux « intervenants sociaux ». Vivre dans la pauvreté conduit à être en contact avec différents services sociaux. Ces services « interviennent » dans une multitude d'aspects de la vie quotidienne et cela finit toujours par avoir des conséquences sur la vie de famille. Car il y a un regard qui est posé sur la vie de la famille : des remarques, des conseils qui peuvent devenir des reproches, des mises en cause. Des services dits de première ligne (l'école, l'O.N.E., l'hôpital,...) exercent une pression qui fait peur aux parents. Par exemple : un enfant est conduit à l'hôpital parce qu'il est blessé ; on va poser des tas de questions aux parents (voire à l'enfant lui-même), questions qui dépassent le cadre de l'accident lui-même. Les parents sentent qu'on les soupçonne ; parfois on les accuse directement de ne pas bien éduquer leurs enfants, voire de les maltraiter. Ces services de première ligne peuvent s'adresser directement au SAJ et d'exercer sur ceux-ci une pression pour qu'il y ait intervention dans la famille. Ces services ne veulent pas prendre le risque qu'on vienne leur dire plus tard : « il y

avait là un enfant en danger et vous n'avez rien fait. » Tout cela constitue un contexte qui est très défavorable aux familles qui vivent dans de grandes difficultés et est à l'origine d'une grande méfiance.

Intervenants sociaux et familles se situent souvent dans des logiques différentes, d'où une incompréhension mutuelle qui fait qu'on a tendance à prendre des mesures vis-à-vis des enfants : toutes sortes de mesures existent, qui peuvent aller jusqu'au placement de l'enfant. Les conditions de vie des familles très pauvres, leurs réactions peuvent faire peur et conduire les intervenants à envisager des mesures qui ne tiennent pas compte des parents.

## 4. Le placement

Le placement est une hantise toujours présente dans l'esprit des familles très pauvres. C'est une réalité qui fait partie de la vie quotidienne de toutes les familles très pauvres : que ce soit d'avoir été soi-même placé, de voir ses propres enfants placés ou de voir cette réalité chez des proches.

Les mesures de placement diminuent-elles ? Au quotidien, ce que nous voyons dans les familles avec lesquelles nous sommes engagés nous pousse à penser que ces mesures ne diminuent pas. Il est difficile d'avoir des chiffres précis. En Belgique, il s'agit d'une compétence communautaire. Les données et leur disponibilité sont différentes en communauté flamande et en communauté française. On peut se référer aux données fournies lors du travail fait dans le cadre des 10 ans du rapport général sur la pauvreté (RGP)<sup>3</sup>. En communauté française de Belgique, le nombre de placements a diminué d'un peu moins de 10% entre 1997 et 2002 (passant de 9991 à 9015) mais les mesures en milieu ouvert se sont multipliées et diversifiées (elles ont quasi doublé, passant de 2816 à 5607). En Flandre, par contre, en 1995 et 2003, le nombre de placements d'enfants mineurs dans les institutions reconnues par la Communauté flamande a augmenté de 20 % et le nombre de placements en famille d'accueil a augmenté dans la même proportion.

Il convient sans doute de ne pas mettre sur le même pied les mesures de placement et celles en milieu de vie (on parle aussi d'aide en milieu ouvert). Un débat approfondi sur cette

---

<sup>3</sup> Lance Débat : 10 ans du RGP ; notes de réflexion du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale – Avril 2005.

question dépasse le cadre de cette analyse. Notons cependant qu'elles sont diversement vécues par les familles concernées. Souvent, elles sont mal comprises et difficilement vécues. Les parents ont l'impression qu'on ne leur laisse pas le choix, ils ont l'impression d'être devant un ultimatum : vous acceptez cela, sinon on place l'enfant. C'est ce qui leur est souvent dit textuellement. Dans ces conditions, les parents se sentent sous un contrôle permanent, sans cesse évalués et jugés. Ils vivent dans la crainte et ont peur de mal faire, craignent de prendre une initiative. Ils se sentent dépossédés de leur responsabilité de parents. Mais il existe aussi des situations où ces mesures en milieu de vie ont été vécues plus positivement ; c'est souvent lorsque les parents ont senti qu'on tenait compte d'eux.

Place-t-on un enfant parce que ses parents vivent dans la pauvreté ? Le RGP<sup>4</sup> avait dénoncé le fait qu'on plaçait des enfants en raison de la pauvreté de leur milieu familial. Ce point de vue avait suscité des réactions du secteur de l'aide à la jeunesse qui mettait en avant qu'une mesure de placement était prise en raison du risque couru par l'enfant et jamais en raison de la situation socio-économique des parents. Cette divergence de points de vue a été à l'origine d'un long processus de dialogue entre les Services d'Aide à la Jeunesse et des personnes vivant dans la pauvreté rassemblées dans deux associations d'éducation permanente. Aujourd'hui chacun s'accorde pour dire que, dans certains cas, une mesure de placement est prise en raison de la pauvreté de la famille, par exemple en raison dans le cas de logement insalubre. Cette reconnaissance est une avancée car elle devrait conduire à une

---

<sup>4</sup> Rapport Général sur la Pauvreté(1994), ATD Quart Monde, Union des villes et des communes belges (section CPAS), Fondation Roi Baudouin – Bruxelles.

meilleure perception de la réalité du placement dans les familles très pauvres.

## **Quelques pistes**

De cette analyse nous voulons dégager deux pistes :

### **a) Considérer l'ensemble des droits**

L'extrême précarité qui touche tous les domaines de la vie empêche de vivre dignement en famille et de réaliser le projet que l'on porte en tant que parents. Il faut donc prendre des mesures significatives pour rendre effectifs les fondamentaux pour tous. Il n'y a pas de promotion du droit de vivre en famille qui ne prenne aussi en compte tous les autres droits (le logement, le travail décent, l'accès aux soins, la scolarité, la culture, les loisirs, etc.)

### **b) Tenir compte des parents**

Les parents qui vivent dans la grande pauvreté ne disent pas qu'ils n'ont pas besoin de soutien pour éduquer leurs enfants. Mais ils disent que ce soutien ne peut pas être pensé sans eux. Ils doivent être partie prenante de la réflexion qui conduit aux mesures proposées. Ils demandent à être toujours considérés comme parents et qu'on ne substitue pas à eux en tant que parents.

Editeur responsable :  
Régis De Muylder  
Av. Victor Jacobs, 12  
1040 – Bruxelles

Année 2006